



DECISION N°2025-23

DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Entretien des itinéraires de l'Espace VTT-FFC Ventoux et de la destination Trail Ventoux

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2024-09-25-13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

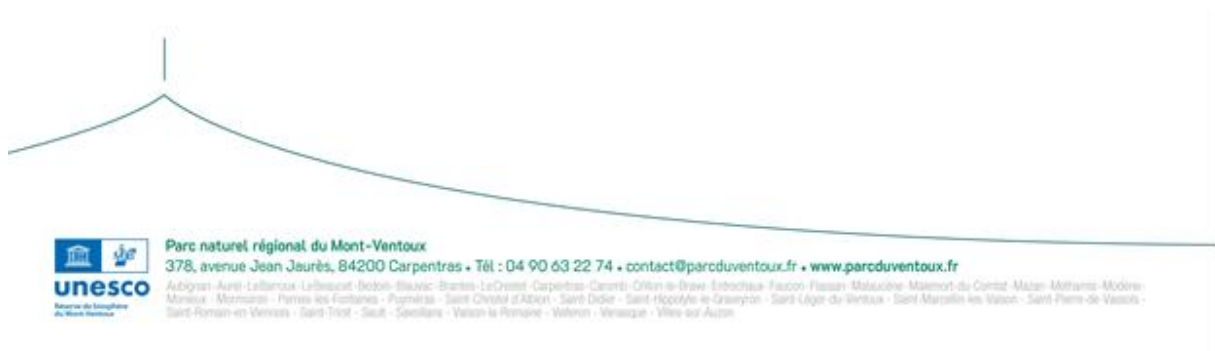
Dans le cadre de ses missions, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux développe et structure les activités de pleine nature dans le respect des usages locaux et de la biodiversité (mesure 29 de la Charte), et en cohérence avec la politique sports de nature du Département de Vaucluse.

En 2018, le projet de Parc a porté la création d'un Espace VTT-FFC Ventoux. Il rassemble aujourd'hui 18 itinéraires VTT balisés.

Pour diversifier l'offre d'activités de pleine nature sur le territoire et répondre aux attentes des pratiquants, le Parc a également souhaité s'investir dans le développement et la valorisation de l'activité trail. Huit nouveaux parcours ont été balisés en 2021 et 2022 et les parcours existants sur Bédoin ont été mis aux normes. Cette offre compte aujourd'hui 215 km de parcours, en complément des itinéraires développés par le Département sur les monts de Vaucluse.

Afin de pouvoir proposer une diversité d'activités et de garantir la qualité des équipements existants, le Parc naturel régional du Mont-Ventoux souhaite solliciter l'aide du Département dans le cadre de son dispositif d'aide en faveur du sport pour :

- L'entretien et la mise en sécurité des parcours de l'Espace VTT-FFC Ventoux,
- L'entretien des parcours Trail gérés par le Parc naturel régional du Mont-Ventoux.



Le budget prévisionnel 2026 VTT se décompose de la façon suivante :

VTT	Coût unitaire TTC	Quantité	Dépenses prévisionnelles TTC	Commentaires
1. Entretien et surveillance VTT	15 €	290 km X 2	8 700,00 €	<i>Prestation surveillance de 15 €/km pour 290 km de parcours (2 passages début de printemps et fin d'été)</i>
2. Mise en sécurité des itinéraires VTT dégradés	250 €	10 jours	2 500,00 €	<i>Réfection et décaissage sentier, création de rigoles, reprises d'appui pour les itinéraires dégradés</i>
TOTAL			11 200,00 €	

Le budget prévisionnel 2026 pour la destination Trail Ventoux se décompose de la façon suivante :

TRAIL	Coût unitaire TTC	Quantité	Dépenses prévisionnelles TTC	Commentaires
1. Entretien des parcours	15 €	215 km X 2	6 450,00 €	<i>Prestation surveillance de 15€/km pour 215 km de parcours (2 passages début de printemps et fin d'été)</i>
TOTAL			6 450,00 €	

DECIDE,

De solliciter un financement au titre du dispositif départemental en faveur du sport pour l'entretien et la mise en sécurité des parcours de l'Espace VTT-FFC Ventoux, au taux le plus élevé possible ;

De solliciter un financement au titre du dispositif départemental en faveur du sport pour l'entretien des parcours Trail Ventoux existants, au taux le plus élevé possible ;

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement, le délégué de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras,

**La présidente du Parc naturel régional du
Mont-Ventoux
Vice-présidente de la Région Sud**

Jacqueline BOUYAC

